



**Dans le cadre de l'appel national des organisations syndicales représentatives à la DGFIP (Solidaires, CGT, FO et CFDT, voir au verso), l'intersyndicale des finances publiques du Cantal appelle les collègues à participer massivement aux actions suivantes:**

*\_A partir du jeudi 26 avril: tractage au public devant les centres des finances publiques sur la plage variable du matin (de l'ouverture à 9h30), calendrier à définir avec les équipes militantes locales. Pour organiser une diffusion ou y participer contacter Jean-Pierre MOISSINAC (DDFiP), Luc WAY (PCRP) ou Christian LAROUSSINIE (SPFE).*

*\_Mardi 1er mai: Appel à participer à la manifestation interprofessionnelle intersyndicale à Aurillac. RDV 10h30 place des droits de l'homme.*

***\_Jeudi 3 mai : Journée morte DGFIP à l'appel de l'intersyndicale nationale .  
GREVE et rassemblement devant la Direction à partir de 10h.  
Assemblée Générale à 11h, bâtiment de l'Horloge, place de la Paix.***

*\_Vendredi 18 mai : HMI intersyndicales sur les plus gros sites en prévision de la grève du 22 mai.*

***\_Mardi 22 mai (appel à la grève générale dans la Fonction Publique CGT, FO, Solidaires, CFDT, FSU, UNSA, CFTC, CGC et Autonomes): GREVE avec un maximum de piquets de grève puis participation à la manifestation aurillacoise (heure et point de départ déterminés ultérieurement).***

Avec l'ensemble des collègues de la DGFIP et l'ensemble des agents publics, défendons nos statuts, nos missions, nos emplois et nos rémunérations. Exigeons sans attendre :

- La revalorisation du point d'indice,
- L'arrêt des suppressions d'emploi,
- Le maintien des services publics de proximité,
- Le maintien de nos statuts et la titularisation des précaires,
- L'abrogation du jour de carence et l'abandon du projet de seconde journée de travail non rémunérée.

L'intersyndicale des finances publiques du Cantal porte également les revendications locales suivantes :

- Maintien des missions, du réseau et des emplois de la DDFiP du Cantal,
- Comblement immédiat des emplois vacants,
- Alignement immédiat de la note locale sur les frais de déplacement sur le niveau de garantie offert par la note nationale,
- Accès au tarif « résidents » pour les agents des sites aurillacois ne disposant pas de parking gratuit à proximité immédiate de leur lieu de travail.

***C'est maintenant que nous pouvons gagner !  
Toutes et tous ensemble dans l'action !  
Rien ne se fera sans vous.***